



NÉTIQUETTE

POLITIQUE D'UTILISATION DES PAGES FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Nous avons créé les pages Facebook de la Municipalité et du Service des loisirs pour vous permettre d'être facilement à l'affût des nouvelles, des événements, des activités et autres renseignements concernant votre municipalité. Elles se veulent une vitrine pour les informations d'intérêt public sur les services et les initiatives de la municipalité.

IMPORTANT : La page Facebook de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ne peut se substituer au service d'urgence 9-1-1 ni au service des requêtes et des plaintes.

Une **nétiquette** est l'ensemble des règles de bonne conduite à observer sur Internet (source Larousse), ... une charte qui définit les règles de conduite et de politesse recommandées sur les premiers médias de communication mis à disposition par Internet (Source Wikipedia).

Seule les pages Facebook officielles de la Municipalité sont reconnues par le conseil municipal et tout autre profil ou page sur les médias sociaux qui publie sous le nom de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ou d'une de ses propriétés s'expose à des conséquences légales.

Pour soumettre une plainte ou une requête, veuillez communiquer directement avec le bureau de la Municipalité pendant les heures d'ouverture en composant le 418-887-6600. Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps par courriel à info@saint-charles.ca

Nous sommes heureux de pouvoir échanger facilement avec vous. Vos questions, partages, photos et commentaires sont les bienvenus. La liberté d'expression est une valeur primordiale, mais il est important de l'exercer en respectant les règles destinées à assurer un environnement de discussion respectueux et agréable.

Nous vous rappelons qu'il ne s'agit pas d'un espace d'expression destiné aux usagers qui souhaitent faire des revendications envers nos instances politiques ou administratives. En diffusant un commentaire ou en réagissant au contenu sur nos pages Facebook, vous acceptez les conditions générales de notre politique d'utilisation.

Vous êtes invité à contribuer aux pages de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse dans la mesure où votre participation n'entre pas en conflit avec les règles édictées ci-après, et ce, afin d'assurer un climat courtois et démocratique ainsi que de maintenir la qualité et la pertinence du contenu publié sur ces pages. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de supprimer sans préavis tout contenu non pertinent ou contraire aux règles.



GESTION DE LA PAGE

Les pages de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse sont administrées par le personnel administratif de la Municipalité. Celui-ci veillera à répondre, le plus rapidement possible et au meilleur de ses connaissances, aux interventions et messages publiés sur les pages Facebook.

Notez que nous lisons tous les commentaires, toutes les questions et opinions inscrites sur les pages. Régulièrement surveillée, les pages Facebook ne sont cependant pas animées 24 heures sur 24.

Certaines réponses étant aussi tributaires d'une référence auprès de certains services municipaux, un délai de réponse peut survenir.

LES SUJETS QUE L'ON PEUT RETROUVER SUR LA PAGE

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse limite volontairement l'information diffusée en balisant les sujets traités afin d'assurer le maintien de l'intérêt des usagers pour la page Facebook.

Vous retrouverez sur nos pages :

- Les informations pratiques :
 - Travaux et modifications sur les axes routiers
 - Services offerts aux citoyens
 - Prévention
- L'actualité :
 - Les messages d'urgence et de sécurité
 - Les communiqués de la Municipalité
 - Les nouvelles et les bons coups contribuant au rayonnement de notre communauté et témoignant de notre dynamisme économique, culturel, sportif et communautaire
 - Les activités et les événements publics offerts à la population
- Les sujets qui représentent un intérêt particulier pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

La municipalité rappelle que le site officiel pour avoir accès à l'ensemble de l'information municipale est le site Internet de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse que l'on peut consulter à l'adresse www.saint-charles.ca. Seul ce moyen est accessible à l'ensemble des citoyennes et citoyens de la municipalité, contrairement à ses pages Facebook. Nous vous invitons donc à la consulter régulièrement.



VOTRE RESPONSABILITÉ

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse ne fait pas de favoritisme. Les places étant limitées et la Municipalité ne pouvant pas garantir d'être au fait de toutes les informations, il est de la responsabilité des organisations de fournir le contenu rédactionnel et visuel. La Municipalité n'est cependant pas obligée de diffuser votre information et privilégiera les éléments jugés, selon le contexte, comme les plus pertinents au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Vos commentaires sont les bienvenus, ils devront toutefois être formulés de façon courtoise et respectueuse. La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse se réserve le droit de ne pas publier un commentaire ou de le supprimer, si celui-ci n'est pas conforme à la netiquette. De plus, la municipalité se réserve le droit de bloquer, sous préavis, un utilisateur si celui-ci contrevient à la netiquette.

CONTENU RETIRÉ (commentaires, photos, vidéos)

- Tout propos jugé agressif, vulgaire, injurieux, indécent, grossier, obscène, abusif, haineux, sexiste, raciste, homophobe ou irrespectueux à l'endroit de personne ou de groupe de personne ainsi que toute attaque personnelle ou atteinte à la vie privée;
- Tout commentaire ou propos ayant comme objectif la diffamation de personnes ou d'organisations;
- Tout contenu pornographique, obscène ou sexuellement explicite;
- Toute sollicitation publicitaire ou promotionnelle que ce soit pour un produit, un service ou une cause non pertinente;
- Toute promotion ou discréditation d'opinions politiques, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités municipales;
- Tout propos qui pourrait nuire aux élu(e)s ou à des membres du personnel;
- Toute utilisation excessive ou exclusive de majuscules, ce qui équivaut à des cris suivant le protocole Internet;
- Tout contenu publié sous le couvert d'un surnom ou au nom d'un organisme ou d'une entreprise sans être autorisé est prohibé.
- Tout envoi de messages à répétition ou toute utilisation des espaces de commentaires pour y faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins politiques, professionnelles ou commerciales;
- Toute menace ou incitation à commettre un acte criminel.



AUCUNE VOCATION POLITIQUE

Ces pages, administrées exclusivement par des employés de la Municipalité, ne sont en aucun cas une tribune politique. Tous les usagers, citoyens et administrateurs, se doivent de relayer des faits avec neutralité. En aucun cas ces pages ne servent à appuyer ou mousser la candidature d'un candidat ou à communiquer des opinions strictement politiques.

UTILISATION DU CONTENU À DES FINS MUNICIPALES

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse se réserve le droit :

- d'utiliser et de publier dans ses outils de communications tout commentaire, nom ou photo publiée sur ces pages Facebook. Les photos peuvent être utilisées en totalité ou en partie avec mention des crédits;
- de répondre et commenter les interventions.

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse se réserve le droit de modifier les éléments de sa Nétiquette en tout temps et sans préavis.

Politique adoptée le 3 avril 2019

Résolution 190410